



Paris, le 20 avril 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les maires alertent sur l'urgence d'un cadre précis et concerté pour la rentrée scolaire du 26 avril

Dans le contexte de l'avancement des vacances scolaires lié à l'accélération de l'épidémie, les maires appellent au retour de tous les enfants dans les crèches et les écoles primaires dès le 26 avril compte tenu des risques d'accroissement des inégalités sociales et territoriales et de la nécessité de préserver la santé et le bien-être des enfants.

Ces derniers doivent urgemment connaître les modalités précises de la rentrée du 26 avril afin d'être en mesure d'assurer aux enfants les meilleures conditions d'accueil possibles garantissant le respect des règles sanitaires. Il ne serait pas acceptable que ces conditions leur soient de nouveau annoncées seulement vendredi, leur laissant seulement le weekend pour organiser la rentrée scolaire, comme cela a été le cas à de trop nombreuses reprises.

Suite à la réunion de sa Commission Education, co-présidée par Delphine Labails, maire de Périgueux (24) et Frédéric Leturque, maire d'Arras (62), l'AMF considère que les conditions de la réussite de cette rentrée reposent, en premier lieu, sur la stabilité des protocoles sanitaires encore modifiés en début d'année, qui ont engendré des impacts organisationnels et financiers parfois difficiles notamment pour le service de restauration scolaire.

Sur ce point, elle précise qu'il n'est pas souhaitable que soit imposé l'achat de capteurs de CO2 ou de purificateurs d'air, dans des délais restreints et pour un coût d'investissement conséquent, alors que la ventilation mécanique des locaux est une solution efficace et autorisée par le cadre légal actuel.

En second lieu, elle réitère sa demande d'une vaccination au plus tôt de tous les personnels travaillant auprès des enfants, sans condition d'âge, et d'un accès facilité à la campagne de dépistage par tests salivaires pour les communes volontaires. S'agissant du déploiement des auto-tests par l'Education nationale pour les personnels des écoles, l'AMF attend des précisions sur les modalités de mise en œuvre.

De manière plus globale, l'AMF rappelle son attachement à la territorialisation de la gestion de la crise sanitaire considérant que tous les départements ne sont pas touchés avec la même intensité par l'épidémie. L'Etat doit davantage faire confiance aux maires qui ont su faire preuve de responsabilité et permettre l'adoption d'éventuelles mesures locales spécifiques en lien avec les préfets.

Enfin, l'AMF demande l'établissement rapide d'une concertation sur les conditions d'organisation des vacances d'été et de la reconduction des dispositifs mis en place en 2020.

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr